



Section Interrégionale de LILLE

Dunkerque - Lille - Picardie

Groupe de travail du 13 juin 2016 : « l'impact SGC et CDU dans l'interrégion de Lille »



La mise en œuvre du Code des Douanes de l'Union (CDU) au 1er mai 2016 et la création du Service Grands Comptes (SGC) le 1er juin dernier vont engendrer des répercussions sur l'ensemble des services OP/CO du territoire national. C'est pourquoi, le Directeur Interrégional (DI) a voulu lancer une étude sur les impacts que connaîtront les bureaux de l'interrégion dans les prochaines années.

La première étape de cette étude menée, de concert entre les trois PAE et la DI, repose sur l'analyse complète du trafic 2015 en nombre de déclarations, via les applications BANACO et CANOPEE. Puis, en fonction d'une part des opérateurs répertoriés au SGC et d'autre part des PDU actuelles qui ont vocation à se transformer en « Dédouanement Centralisé National » (DCN), de réaliser une projection sur les transferts de tâches effectuées pour l'heure dans les services PGP (pôle de gestion des procédures) et Dédouanement.

Après une première présentation par bureau conduite par les directeurs régionaux, le DI a souhaité réunir les organisations syndicales (OS) représentatives au plan local afin de commenter ce premier pan de l'étude qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2017.

Déclaration liminaire

Outre les quatre OS représentatives, le DI avait convié les trois directeurs régionaux, accompagnés selon le cas de membres des PAE et/ou des chefs divisionnaires.

Avant d'engager les débats, les représentants de l'UNSA Douanes ont souhaité donner lecture d'une déclaration préalable :



Monsieur le Directeur,

Avant d'aborder le sujet du jour, nous souhaitons réagir à l'annonce faite en fin de semaine dernière concernant la **fermeture du bureau de Roubaix**. **Nous déplorons qu'une nouvelle composante de la DR de Lille soit à nouveau détruite, dans le seul but de satisfaire au besoin d'économies immédiates exigées par Bercy.**

La douane continue ainsi à payer un lourd tribut en matière de suppressions d'emplois pour, nous rabâche-t-on, réduire les déficits publics. Quel beau discours de la part de nos hauts dirigeants qui, dans le même temps, vont offrir l'auto-liquidation de la TVA aux opérateurs sans garantie sérieuse.

De fait, **le premier gigolo venu pourrait organiser son petit carrousel et détourner des montants de TVA pendant plusieurs mois avant d'être menacé.** Les sommes compromises seront à jamais perdues, soit autant de nouveaux déficits pour le budget de l'Etat. CQFD !

D'autre part, la poursuite des fermetures de bureaux nous amène une autre réflexion, somme toute assez simple : comment Bercy peut-il faire son show en septembre dernier avec la fameuse campagne « dédouanez en France » si tous les bureaux de proximité ferment les uns après les autres ?

A force de tuer le réseau de dédouanement, et notamment dans notre région toute proche d'Anvers et Rotterdam, vous devrez alors créer une prochaine campagne « **Mais pourquoi ne dédouanez-vous plus en France ?** »

Au cas présent, l'UNSA Douanes vous demande de revoir votre copie et d'envisager l'implantation d'une antenne du bureau de Lesquin au Nord de Lille afin de garder des capacités de contrôle efficaces sur l'ensemble de la métropole.

 **revendicatif l'Unsa!**

Venons-en à notre ordre du jour consacré à l'impact du SGC et du DCN dans l'interrégion.

Vous avez souhaité changer de méthode en passant du « doigt mouillé » choisi par vos prédécesseurs, à l'analyse comparative des flux. Ce choix devrait au moins permettre un dialogue objectif et afficher une volonté d'honnêteté de votre part.

En outre, vous nous avez habitué jusqu'à présent à respecter les délais de communication des documents préparatoires en CT. Alors, quel est le problème avec vos tableaux ? Pourquoi nous laisser trois jours cette fois-ci, week-end compris, pour préparer le GT ?

Cet incident regrettable a créé un certain émoi dans les services, qui s'en seraient bien passés. **N'oubliez pas que les agents demeurent à la fois profondément meurtris par les écrits du précédent DI et désabusés par le comportement détaché de la directrice générale quant à l'avenir de notre maison Douane.**

Néanmoins, l'analyse rapide de ces documents tend à démontrer que **le big bang annoncé par Montreuil n'est en fait que de la poudre aux yeux !** La centralisation des déclarations n'aura pas pour effet de centraliser les marchandises. **Tout comme en Surveillance, la douane doit conserver un maillage OP/CO cohérent pour mener à bien les contrôles.** Avec un impact évalué dans notre interrégion à 10% sur la gestion des procédures et 8% sur les contrôles, notre DG aura toutes les peines du monde à justifier ses suppressions d'emplois à venir.

A contrario, **cela renforce notre revendication de suspendre le PSD et d'attendre des données concrètes avant d'estamper les futurs contours du réseau de dédouanement.**

Pendant ce temps, plutôt que d'envisager la « guerre des bureaux » à laquelle nous sommes farouchement opposés, **notre quotidien devrait plutôt être mis en œuvre pour attirer les opérateurs et réaliser leur dédouanement sur le territoire national.**

Au final, si vous nous avez communiqué ces documents quelques jours auparavant seulement, c'est que vous estimez comme nous qu'il est urgent d'attendre et de solliciter le gel des suppressions d'emplois auprès de la DG, avant de prendre des décisions irréversibles et lourdes de conséquences pour les personnels douaniers comme pour l'économie de notre région.

Sinon, empressez-vous d'enfiler vos carapaces, car les banderilles de l'UNSA Douanes seront sévères !

Etat des lieux

Dans son introduction, le DI a indiqué que, de son point de vue, il faut dissocier le PSD du CDU. S'il a choisi de réaliser cette étude, ce n'est pas pour justifier de nouvelles suppressions d'emplois mais pour justement essayer de comprendre quelles vont être les orientations nécessaires dans les prochaines années pour les bureaux.

En réaction à notre question sur le délai trop court pour la transmission des documents préparatoires, il a précisé que ces derniers étaient affinés régulièrement (d'où le suivi tardif) et qu'ils sont évolutifs. Ils représentent une base de travail, fournie par les trois PAE sollicités, mais en aucun cas un « produit fini ». D'ailleurs, les informations collectées par les DR pendant leur visite des bureaux sont, pour certaines, à l'étude afin de les intégrer dans l'expression des tableaux. Ces derniers doivent être le plus objectif possible, mais ils demeurent néanmoins insuffisants car « ils tirent des plans sur la comète » à cause des décisions à venir de la part des opérateurs sur leur future organisation.



Toutefois, ils permettent de constater qu'il ne devrait pas y avoir de *tsunami* dans la DI. Quelques bureaux seraient plus fortement touchés que la moyenne mais, encore une fois, il rappelle que le but de cette analyse n'est pas de supprimer des postes. Il veut au contraire prévoir la répartition des missions dans les services.

Enfin, le DI précise que ce groupe de travail (GT) n'est pas préparatoire à un comité technique.

Tour de table syndical

C'est ensuite les OS qui ont pu exposer leur premier constat. **L'UNSA Douanes est intervenu sur les points suivants :**

Pourquoi la référence des données est-elle basée uniquement sur l'année 2015 ? le DI nous a répondu qu'il voulait d'abord établir une méthode « approuvée » sur une année type avant d'étendre l'analyse aux autres années : 2014, puis 2016.

Pourquoi pouvons-nous constater des écarts de données entre les tableaux par services et la synthèse globale pour la DI ?

Le DI nous a précisé que la synthèse globale regroupe plusieurs autres informations comme Delta C, mais que le tableau par bureau est le plus important car affiné sur Delta D. Il fallait faire des premiers choix sur les données traitées, pour exemple : pas de données Delta X à l'export. Mais là encore, des évolutions sont possibles sur le choix des indicateurs à retenir.

Nous avons alors demandé qu'une prochaine présentation permette de différencier d'une part les impacts sur la gestion des procédures et d'autre part ceux sur le dédouanement, soit d'un côté l'activité « domiciliation » et de l'autre l'activité « présentation » des marchandises.



En outre, l'UNSA Douanes a rappelé qu'environ 97% des déclarations sont en circuit vert. Il est donc nécessaire de pondérer fortement les chiffres en baisse du nombre de déclarations en présentation car leur impact réel reste très léger sur le travail de contrôle.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue les autres missions non concernées par le SGC et le DCN, comme le Transit, qui demanderont toujours des capacités de traitement et de contrôle.

Les trois autres organisations ont notamment abordé : les besoins en personnels à venir là où l'activité devrait augmenter (surtout Lesquin) ; la pondération à appliquer aux chiffres présentés par le DI en distinguant l'import, l'export, et les régimes économiques ; de prendre en compte l'origine et l'espèce (soit le montant des perceptions) ; la nécessité de ne pas rendre public ces premiers travaux qui, sortis de leur contexte, pourraient être une aubaine offerte à certains pour fusiller plusieurs bureaux.

Tour de table par direction

Les représentants des trois directions régionales ont ensuite fourni leur premier constat.

DR de Lille : la direction a entrepris une démarche de conseil auprès des sociétés « en portefeuille » afin de promouvoir le DCN dans la direction.

L'étude en l'état actuel des choses montrerait un surcroît d'activité pour le bureau de **Lesquin**.

Pour **Valenciennes**, l'impact en gestion serait nul et potentiellement fort en présentation. Il faut néanmoins bien relativiser ces derniers chiffres car les déclarations concernées représentent au final peu de contrôles donc un impact très faible sur l'activité dédouanement.

Le directeur régional souhaite repenser les organigrammes de ces deux bureaux pour tenir compte des variations d'activité, exemple : la supervision aura une charge de travail plus importante et les PGP auront besoin de renforts (au moins temporaire).

Vient ensuite le cas particulier du bureau de **Roubaix**. La DR doit approcher les opérateurs rattachés à ce bureau pour identifier leur organisation logistique afin de ne pas dégrader le service rendu, ni pénaliser les temps de contrôle des agents qui viendront depuis Lesquin.

DR de Dunkerque : l'impact DCN devrait être plus important que celui du SGC, mais des éléments de pondération sont bien à prendre en compte, en particulier le calendrier de basculement des opérateurs vers le SGC (entre fin 2016 et début 2017), la transformation ou non des PDU en DCN, le fait que les bureaux de contrôle continueront de gérer les procédures en régime économique et enfin quel sera l'impact de l'auto-liquidation, une mesure capable (?) de ramener des opérations de dédouanement au port de Dunkerque.

En outre, le projet NARVAL sur l'ancien site de la BA103 pourrait avoir des répercussions positives également pour le bureau d'Arras. Ainsi **Dunkerque** et **Arras** ont des perspectives positives.

A contrario, le bureau de **Boulogne** apparaît plus faible. C'est actuellement un bureau de contrôle donc pas de possibilité de « reconquête » forte du dédouanement et globalement pas de flux à prévoir en plus. Cependant, d'autres activités pourraient y être centralisées pour devenir un bureau spécialisé et maintenir de l'activité dans ce service.

DR de Picardie : des pertes de déclarations sont prévues dans tous les bureaux (**Amiens, Compiègne et St-Quentin**) au profit du SGC, mais dans des proportions raisonnables et surtout à l'export.

Le DR a d'ailleurs perçu l'inquiétude des agents quant à la qualité du travail à venir par rapport aux contrôles prescrits (et donc la fin de l'initiative).

Néanmoins, il porte une analyse optimiste sur ces services car ce sont des structures déjà plus modestes que dans le reste de la DI d'où des seuils d'activité « bas » déjà atteints par endroit. Cela implique une quasi-obligation de polyvalence des compétences pour les agents. Ils sont d'ailleurs volontaires pour intégrer des missions autres que le dédouanement, afin de maintenir un intérêt au travail et aider d'autres services, notamment en matière de fiscalité.

Ce GT était donc un premier rendez-vous qui a permis à chacun d'apporter ses attentes, ses sensibilités et sa lecture des données.

Un suivi doit se faire sur plusieurs années et, à terme, il devrait orienter le schéma des bureaux.

En attendant le prochain GT, nous retiendrons la dernière intervention du DI pour qui : « *Il est urgent d'attendre avant de tirer des conclusions sur les impacts SGC et DCN* ».

Focus sur la TICPE à Lesquin



Ce GT a été l'occasion pour différentes OS d'alerter le DI sur la gestion des remboursements de la TICPE réalisés au bureau de Lesquin qui se révèle être trop lourde pour la cellule dédiée et dont les agents sont en situation de souffrance.

Le DI s'est dit concerné par ce problème, qu'il a identifié, et dont il a fait part à la DG. Selon lui, il s'agit d'un problème législatif qui engendre une application informatique inadaptée, notamment dans le ciblage entre les sociétés « honnêtes » et celles dites « écrans », et crée au final des retards de paiement. Il identifie également l'explosion du nombre de dossiers par l'augmentation des flux de transport dans l'UE.

Il craint cependant qu'il n'obtienne pas de réponse dans l'immédiat. De ce fait, il tient à ce que les agents ne subissent pas de pressions car ils ne sont pas responsables de cette situation. Appuyé par le DR de Lille, il convient enfin qu'il est nécessaire de privilégier la qualité à la rapidité dans l'étude des dossiers, sans s'inquiéter de l'allongement des délais de traitement.